



Liquidation de bien communautaire

Par **hoaraugilles**, le **28/08/2011** à **16:20**

Bonjour

suite à mon divorce le juge a ordonné la liquidation du bien communautaire qui se compose d'un terrain agricole de 47 000 mètres carrés et d'une maison de 90 mètres carrés. l'opération à l'amiable n'a pas marché. Un expert judiciaire a déjà estimé le bien à 120 000 euros donc je suis d'accord pour vendre ma part à 60 000 euros mais comme c'est mon ex épouse qui vit dans la maison à ce jour elle se bat pour acheter ma part pour une trentaine de milliers d'euros seulement!

je voudrais que le bien parte aux enchères comment faire s'il vous plait? MERCI!

Par **Domil**, le **28/08/2011** à **17:32**

Il faut aussi penser à l'indemnité d'occupation que vous doit votre ex-conjointe. Commencez par en exiger le paiement, ça risque de la faire réfléchir.

Par **hoaraugilles**, le **29/08/2011** à **07:19**

Bonjour Merci DOMIL

Mais qui c'est qui fixe le montant de l'indemnité d'occupation des lieux?